

Tableau des garanties AvoCotés Assurance Internet

DOMAINES COUVERTS	INDEMNISATION ET GARANTIES	ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT
<p>Atteinte à l'E-réputation - Cyberharcèlement : Lorsque vous êtes victime de diffamation, injure, divulgation illégale de votre vie privée, harcèlement moral ou sexuel au moyen d'un écrit, d'une image ou d'une vidéo publiée sur un blog, un réseau social, un forum de discussion, un site web.</p>	<p>- Intervention d'une société spécialisée pour le nettoyage et le noyage des informations préjudiciables, dans la limite de 3000 € TTC par sinistre dont 1 000 € TTC pour le noyage</p> <p>- Ecoute psychologique : 3 entretiens téléphoniques avec un psychologue.</p>	<p>Parce qu'il est compliqué, fastidieux et coûteux de résoudre les litiges liés à Internet, vous bénéficiez d'une assistance juridique très complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès illimité par téléphone aux conseils personnalisés de juristes spécialisés qui vous informent de vos droits et obligations et vous orientent sur les démarches à entreprendre. - Accompagnement par un juriste expert qui se charge de rechercher et négocier une solution amiable. Prise en charge des frais d'expertise ou d'huissier jusqu'à 800 € TTC. - Accompagnement pour obtenir gain de cause devant la justice sous réserve que le montant des intérêts en jeu soit supérieur à 450€ TTC. Prise en charge des frais et honoraires externes jusqu'à 10 000 € TTC par litige selon un barème des frais et honoraires d'avocat, d'expert, d'huissier... engagés pour résoudre le litige devant les tribunaux.
<p>Usurpation de vos données d'identité : Lorsqu'une personne fait un usage frauduleux de vos éléments d'identification ou d'authentification de votre identité : Nom, prénom, adresse postale, e-mail, n° de téléphone, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise, plaque d'immatriculation, RIB, n° de sécurité sociale, identifiant et mots de passe sur Internet, adresse IP.</p>	<p>- En l'absence de solution amiable : indemnisation du préjudice financier subi jusqu'à 3 000 € par an et par sinistre, dont 30 € par mois pour les surconsommations téléphoniques</p> <p>- Ecoute psychologique : 3 entretiens téléphoniques avec un psychologue.</p>	
<p>Litige sur une plateforme de mise en relation entre particuliers :</p> <p>- Lorsque vous rencontrez un litige dans le cadre d'une location saisonnière (moins de 30 jours), une location de voiture et autres véhicules, une location de matériel, un co-voiturage, une prestation de jobbing (jardinage, bricolage, déménagement, réparation de voiture, service à la personne), etc.</p> <p>La plateforme doit être domiciliée dans l'Union Européenne (hors Royaume-Uni) et en cas d'achat, le bien doit être d'une valeur de plus de 70 €.</p>		
<p>Achat de biens auprès d'un e-commerçant. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'un bien vous est livré cassé, incomplet ou défectueux • Lorsque le bien ne correspond pas à celui commandé <p>Le bien doit être acquis neuf auprès d'un e-commerçant domicilié dans l'Union Européenne, Norvège, Liechtenstein, Islande et Suisse, d'une valeur comprise entre 70 et 5000 € TTC, et livré en France.</p>	<p>En cas de non livraison ou de livraison non conforme : remboursement de l'achat jusqu'à 3 000 € par an et par litige (en l'absence de solution amiable).</p>	
<p>Achat de prestations de service auprès d'un e-commerçant en France : Lorsque vous constatez une mauvaise ou non-exécution du service</p>		
<p>Escroquerie sur Internet : Lorsque vous êtes victime d'une manœuvre frauduleuse telle que de faux documents ou un mensonge pour vous soutirer un bien ou de l'argent documents ou de mensonges.</p>		

